

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2011

L'an deux mille onze le vingt et un juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Date de Convocation : 13 juillet 2011

Afférents au Conseil Municipal : 9

En Exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRÉSENTS : RIMBEAU Jean-Pierre, RICHARD Mireille, AUDURIER Samuel, GABILLY Jacqueline, ROY Gilles, VILAIN Francis, LEGARLANTEZECK Jean-Luc, SAUZE Danie, BRIAND Virginie.

ABSENTS : Claudie PERAUD VALADE , Laurent CHAUVET qui a donné un pouvoir à Mme Mireille RICHARD, Philippe CLEMENT et Mme Micheline COBLARD qui ont donné un pouvoir à Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Madame Mireille RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

I. Entreprises retenues pour la réhabilitation du logement de la Poste :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au marché lancé pour la réalisation des travaux du logement de la Poste, des devis ont été reçus pour l'ensemble des postes de travaux.

La commission bâtiments a alors analysé les devis reçus et fait part de son analyse.

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal de choisir les entreprises pour les différents postes de travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir :

- Chappe liquide :
Entreprise Motard pour 2 084 € HT soit 2 492.46 € TTC
- Carrelage :
Entreprise Moreau pour 2 186.72 € HT soit 2 615.31 € TTC
- Plomberie/Electricité :
Entreprise Mimeau pour 5 121.76 € HT soit 6 125.63 € TTC
- Menuiserie /Parquet :
Parquet flottant :
Entreprise Un Arbre Un Toit pour 2 709.97 € HT soit 3 241.12 € TTC.
- Fenêtres :
Entreprise Un Arbre Un Toit pour 5 456.43 € HT soit 6 525.89 € TTC

- Placo/Isolation :
Entreprise Un Arbre Un Toit pour 4 381.90 € HT soit 5 240.75 € TTC
- Isolation des combles :
Entreprise Un Arbre Un Toit pour 1 325 € HT soit 1 584.70 € TTC
- Fenêtre côté de la Poste :
Entreprise Sertillanges pour 1 480 € HT soit 1 770.08 € TTC

Le lot peinture reste en attente et le choix de l'entreprise est reporté à une date ultérieure. Son financement se révèle actuellement trop important compte tenu du budget contraint de la commune pour l'année 2011.

Les travaux de peinture seront donc financés sur l'année 2012.

II. Requête de la famille LOURENCO :

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de Mr et Mme Lourenço résidant 6 place Louis Dutaud à Ardin.

Ces derniers souhaitent procéder à une ouverture de portail pour accéder à leur jardin situé place des Acadiens.

Cette ouverture nécessiterait donc que la commune accorde un droit de passage à Mr et Mme Lourenço pour y accéder.

Monsieur Le Maire requiert donc l'avis du Conseil Municipal. Celui-ci effectue un avis défavorable.

III. Location de la salle des fêtes du Chaillot à la troupe de théâtre de Faye-Sur-Ardin :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la troupe de théâtre de Faye-Sur-Ardin a sollicité la location de la salle des fêtes du Chaillot pour donner leur prochain spectacle de théâtre, et ce en raison des travaux d'extension entrepris par la commune de Faye-Sur-Ardin pour sa propre salle des fêtes.

Au titre de la solidarité qui doit être instaurée entre les communes voisines, Monsieur Le Maire propose de leur accorder cette location au tarif des associations ardinoises. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

IV. Informations diverses :

- La boulangerie :

Monsieur Le Maire a rencontré l'architecte pour un premier rendez-vous de travail.
La prochaine étape consistera en la rencontre avec le boulanger Mr Laurent Martin.
La commune espère un avant-projet fin août début septembre.
Le dossier de consultation sera établi pour début décembre.

La demande de DETR a été refusée. Monsieur Le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture. Une nouvelle demande sera présentée l'an prochain.
Pour information, sur une centaine de dossiers reçus, la moitié a été refusée car les crédits sont en baisse de 7 % cette année.

La séance est levée à 22 h 00.